



Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 MAI 2015
Salle du conseil, St Maurice de Ventalon**

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRÉ

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; Frédéric FOLCHER ; Stéphane MAURIN

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Jacques HUGON ;

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVAUX

Titulaire absent ayant donné procuration : Alain VENTURA a donné procuration à Jacques HUGON ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné procuration à Camille LECAT

Excusés : François FOLCHER ;

Autres personnes présentes à la réunion : Michel REYDON, Maire de Vialas ; Mme et Mrs les conseillers municipaux de Vialas

Jean Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n°9 à 12 à l'ordre du jour de la présente séance :

- PLUI
- Association Trait d'Union : DLA
- Projet atelier Relais à St Frézal de Ventalon
- Sentiers de petite randonnée

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Espinas – Ruines : Avenants aux lots 1 à 11

Jean Claude DAUTRY, délégué communautaire et Adjoint de St Andéol de Clerguemort est arrivé à 20 h 31 et peut prendre part aux votes qui suivent.

La réhabilitation du bâtiment principal visant à accueillir le siège social de l'école de la pierre sèche est en cours de finalisation. Les opérations préalables de réception des travaux des entreprises présentent des plus et moins-values. Il est proposé au conseil d'établir les avenants nécessaires.

Désignation lot	Ets attributaire	Avenant n°	Montant ht
Lot n°1 – Maçonnerie	Ets Chapelle	3	+ 14 710.68 €
Lot n°2 – Charpente, Couverture, Zinguerie	Grpt Lerouxel, La Picarolle	5	- 1 617.18 €
Lot n°4 & 7 – Menuiseries int. / Ext.	Menuiserie Rouméjon	1	- 966.10 €
Lot n°5 – Serrurerie	Serge Gaillard	1	- 3 055.50 €
Lot n°6 – Doublage, Cloisons, Peinture	S&B	1	- 5 281.74 €
Lot n°8 – Electricité	Philippe Roure	1	+ 1 210.30 €
Lot n°9 – Plomberie, Chauffage, Sanitaire	Régis Natali	2	- 189.60 €
Lot n°9 – Plomberie, Chauffage, Sanitaire	Régis Natali	3	+ 568.80 €
Lot n°11 – Pierres sèches	S&B	1	- 11 924.90 €

Considérant la décision à prendre pour le lot n°2 et l'engagement qu'il peut avoir avec certains candidats, Camille LECAT ne prend pas part au vote du lot n°2

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président rappelle la difficulté du chantier, notamment dans les relations entre le maître d'œuvre, les entreprises et la CCCML. L'association des Artisans Bâtitisseurs en Pierres Sèches devrait prendre possession des lieux à partir de la fin du mois de juin. L'inauguration est prévue le 26 septembre 2015.

2. Sentiers de randonnée : Restructuration et promotion des itinéraires – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Stéphan MAURIN, délégué communautaire et Adjoint du Pont de Montvert est arrivé à 20 h 41 et peut prendre part aux votes qui suivent.

Le Président expose à l'assemblée que la communauté de communes peut adapter son réseau de petite randonnée par une restructuration et une promotion de ses itinéraires afin de s'insérer dans les nouveaux dispositifs mis en place par le Parc National des Cévennes et le Conseil Départemental.

Pour la réalisation de ce projet, il propose de confier à l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère les missions de restructuration pour un montant de 9 000.00 € ht et de promotion pour un montant 3 500.00 € ht. Leurs actions viseront à garantir des équipements de qualité et à augmenter la lisibilité de l'offre des sentiers.

Les sentiers concernés sont les sentiers de notre territoire inclus dans le topoguide ainsi que les deux nouveaux sentiers de Montjol à Rûnes et de L'Espinassac à St Andéol de Clerguemort.

Il est proposé au conseil de lancer cette opération, de solliciter les financements correspondants et d'approuver la convention inter-organismes.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ZAE de Masméjean : Création d'un lot artisanal – rapporteur Jean Pierre ALLIER

La Commission pour l'aménagement de la ZAE de Masméjean s'est réunie pour étudier la possibilité de lancer une deuxième tranche de travaux. La communauté de communes est propriétaire de la parcelle A129 qui fait l'objet d'une emprise pour le retournement des véhicules de pompiers. Cette parcelle est longée par une ancienne voie communale. Le réaménagement de cette route pour dégagement sur la voie supérieure permettrait de récupérer la zone de retournement au profit d'un terrain viabilisé pour une activité artisanale. Le haut de la parcelle A129 pourrait être aménagé ultérieurement pour trois lots d'habitation. Il a été demandé à la Direction Départementale des Territoires d'émettre un avis sur la faisabilité du projet.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Maison des Services au Public : Demande de subvention – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Dans sa séance du 22 janvier 2015, le conseil communautaire a sollicité une subvention auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le financement 2015 de la Maison des Services Au Public (MSAP). Malheureusement, ce financement, initialement prévu à hauteur de 50% du coût de fonctionnement, est divisé par 2 soit 25%. Ce changement est la conséquence directe du fonds inter-opérateurs qui n'a pas été constitué pour 2015. Afin de respecter les engagements pris localement, la Préfecture de la Lozère autorise l'éligibilité des MSAP à la DETR 2015.

Il est proposé au conseil de solliciter la DETR 2015 pour le financement du fonctionnement 2015 de la MSAP suivant le plan de financement suivant :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Charges courantes	8 810.00		
Téléphone et internet	1 870.00		
Fournitures	540.00		
Location copieur	620.00		
Assurances locaux	1080.00	FNADT 25%	16 420.00
Formations	1 740.00		
Réception	60.00	DETR 2015 25%	16 420.00
Frais de déplacement	500.00		
Assurance du personnel	2 330.00		
Affranchissement	60.00	Autofinancement 50%	32 840.00
Documentation	10.00		
Charges de personnel	56 870.00		
Animateurs	53 070.00		
Fonction support	3 800.00		
Total	65 680.00	Total	65 680.00

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Association Châtaignes et Marrons : demande d'adhésion – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président présente à l'assemblée l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc.

Cette association s'emploie à promouvoir la filière castanéicole du Gard, de l'Hérault et de la Lozère, notamment à travers une démarche d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOP) Châtaigne des Cévennes. Avec l'obtention d'une AOP Châtaigne des Cévennes, cette association souhaite faire reconnaître les spécificités et savoirs faire des acteurs économiques de la filière. C'est à ce titre que la communauté de communes est sollicitée pour adhérer à l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc.

Il est proposé au conseil d'adhérer pour l'année 2015 à cette association pour un montant de 300€.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Création de groupes de travail – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe le conseil que la commune de Vialas a commencé les démarches pour son retrait de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes et son intégration à la CCCML. Si la CCCML a modifié ses taxes locales pour faciliter le rapprochement de la commune de Vialas, il reste bien d'autres points à étudier tels que les statuts, la représentativité. Pour cette dernière, Michel REYDON, Maire de la commune de Vialas n'est pas opposé à garder les critères de choix portés par la CCCML en 2012 (4 représentants pour les communes de Fraissinet de Lozère, Le Pont de Montvert et en 2016 Vialas, 3 représentants pour les communes de St Andéol de Clerguemort, St Frézal de Ventalon et St Maurice de Ventalon). Toutefois, la nouvelle Loi de janvier 2015 laisse moins de marge de manœuvre en ce sens. Cette représentativité sera révisée avec l'appui des services de la Sous-Préfecture de Florac.

Afin d'anticiper et d'organiser au mieux l'évolution de notre périmètre communautaire, il est proposé au conseil de constituer un groupe de travail.

Les membres du groupe de travail nommés sont :

- ❖ Jean Pierre ALLIER, Président de la CCCML, Maire de Fraissinet de Lozère
- ❖ Camille LECAT, 1er Vice-président de la CCCML, Maire de St Andéol de Clerguemort
- ❖ Alain JAFFARD, 2° Vice-président de la CCCML, Maire du Pont de Montvert
- ❖ Alain VENTURA, 3° Vice-président de la CCCML, Maire de St Frézal de Ventalon
- ❖ Jean Paul VELAY, 4° Vice-président de la CCCML, Maire de St Maurice de Ventalon
- ❖ Michel REYDON, Maire de Vialas
- ❖ Jean Louis SERVIERE, 1er Adjoint à la commune de Vialas
- ❖ Vanessa ALBARET, 2° Adjointe à la commune de Vialas
- ❖ Pascale FILLAU, Conseillère municipale à la commune de Vialas
- ❖ Elodie MARTIN, Secrétaire Générale à la CCCML.

Michel REYDON informe le conseil que la situation à la Communauté de Communes Des Hautes Cévennes (CCHC) est en période difficile : Le Président et trois Vice-présidents sont démissionnaires. Lors de leur prochain conseil communautaire, il devrait être porté à l'ordre du jour l'élection d'un Président et Vice-présidents. S'en suivra un conseil extraordinaire pour décider du retrait de la commune de Vialas de la CCHC.

Le règlement d'accès à la Maison des Services au Public et les tarifs de la Cyberbase doivent être révisés. Pour ce faire, un groupe de travail est constitué comme suit :

Jean Paul Velay ; Camille LECAT ; Jean Pierre ALLIER.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Presse du Dredri's Café : Quels moyens pour maintenir cette activité – rapporteur Stéphan MAURIN

Stéphan MAURIN rappelle les engagements pris par le conseil communautaire en 2014. S'il a été versé une subvention de la CCCML et organisé une rencontre avec Mme Méjean de la Poste, la prestation reste deux fois plus chère que pour les autres structures diffusant la presse. Cela est dû au fait que le Dredri's Café ne se situe pas sur le circuit de distribution des transporteurs bien que le midi libre livre à domicile ses journaux ! De plus, la presse ne peut être livrée qu'à partir de 9h30 avec un retour d'inventaire à 15h30. Pour les lecteurs du petit matin, qui par la même occasion consomment un café, c'est une aberration. Les gérants de ce commerce souhaitent seulement être traités à la même enseigne que les autres commerçants du département comme par exemple ceux de Florac qui sont livrés gratuitement. Michel REYDON, Maire de la commune de Vialas informe que la même situation se présente pour sa commune où les commerçants se déplacent à Belle Poile pour récupérer les journaux, revues et magazines.

Il est à noter le comportement décevant de la poste qui, ainsi, ne reconnaît pas notre territoire. Si la poste réalise des prestations supplémentaires payantes, il est pertinent de se renseigner pour savoir si elles ne font pas partie de son service universel. Par ailleurs, d'autres pistes peuvent être étudiées comme les circuits de transports alternatifs (transport scolaire, ...), et le financement par des organismes orientés dans le soutien aux commerces comme le Fisac. Enfin, il est proposé de rédiger un courrier des Maires et du Président de la Communauté de Communes à l'attention de la Poste, d'alerter le Midi Libre et de solliciter Sophie PANTEL pour son soutien en la matière.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. État d'avancement des projets en cours

Cure du Pont de Montvert : Alain JAFFARD fait le point sur les informations obtenues auprès de Mme Méjean. Deux réunions de travail avec les architectes, le référent immobilier de la Poste sont organisées les 22 mai et 05 juin pour relancer l'opération. Il faut définir le nouveau cahier des charges pour l'aménagement de la Poste qui versera finalement une subvention de 70 000 €.

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le bâtiment des logements est fini hormis le crépi extérieur. La gendarmerie devrait déménager en septembre.

Réunion SAFER : Une rencontre sur l'avenir du Salson à St Frézal de Ventalon a été organisée avec la Safer, l'association Terre de Lien, le porteur de projet, la mairie de St Frézal de Ventalon et la CCCML. Pour le montage du

dossier, la Safer devrait préempter sur les terres agricoles pour 20 000 € dans le cadre de stockage de foncier durant 3 ans. Le porteur de projet devrait faire une proposition d'acquisition de la bergerie. Pour mener à bien leur projet et bénéficier des aides jeunes agriculteurs, les candidats doivent déposer leur dossier avant janvier 2016. Aussi, ils demandent à la communauté de communes de se positionner sur un engagement pour la partie des terres agricoles. Cet engagement est tout d'abord moral, car la collectivité ne prendrait le relais de la Safer que si cette dernière se désengageait. Dans ce cas, la CCCML se porterait acquéreur des terres pour les louer à l'exploitant, sous réserve que celui-ci soit propriétaire du bâti.

Matthias CORNEVAUX rappelle que, par le passé, ce site n'a pas permis aux différents agriculteurs en ovins de pérenniser leur exploitation, la surface en pâturage étant trop faible. Bien qu'il ne faille pas décourager les implantations, il faut toutefois protéger les porteurs de projets d'une réalité souvent implacable. Yves COMMANDRÉ précise qu'il existe des aides, mais l'éligibilité est soumise à un minimum de surface de 50 ha. Dans cette situation l'exploitation d'ovins pour la viande n'est pas appropriée à l'inverse d'une installation en lait de chèvre. Jacques HUGON informe que le couple est reconnu pour son expérience en la matière et a déjà pris des contacts pour réaliser l'estive sur le Mont Lozère. Enfin, Camille LECAT pense intéressant que l'exploitation s'oriente vers une pluriactivité et précise que les acteurs économiques sont assez informés de la situation et des risques encourus. Il est plutôt important de regarder les risques pour la collectivité.

Il est proposé au conseil de s'engager sur le stockage de foncier au Salson dès lors que la Safer se désengage du projet et sous réserve que l'exploitant soit acquéreur de l'ensemble du bâti du Salson, pour un montant de 20 000.00 €.

11 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, ADOPTÉ

Projet éducatif de Territoire (PEDT) : Stéphan MAURIN présente le PEDT réalisé sur l'école de l'Estournal qui regroupe les communes de Pont de Montvert, Fraissinet de Lozère et St Maurice de Ventalon. Pour l'avenir, un PEDT commun aux différentes écoles du territoire pourrait être élaboré pour une mutualisation des projets éducatifs du territoire. De nouvelles réunions devront être programmées pour étudier les différentes organisations des écoles. Il est à noter que notre territoire ne fait pas partie de la liste pour la perception de la dotation de solidarité rurale alors même que la Canourgue et St Germain du Teil en bénéficient à hauteur de 95€ par élève. Les critères d'éligibilités sont opaques. Une demande d'explication pourrait être adressée à la Présidente du Conseil Départemental et à la Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Florac.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Ce programme consiste en l'élaboration d'un document d'urbanisme pour l'ensemble du territoire. Véritable enjeu de développement et de l'aménagement du territoire, cette compétence pourrait être prise par la CCCML. Pour cela il est pertinent d'étudier différents scénarios avec l'appui de la DDT, du PNC. Dans tous les cas, la CCCML serait prescripteur du PLUI, les maires des communes membres autorités de délivrance et la DDT instructeur du droit du sol. Le regroupement permettrait une réduction des coûts pour les communes qui n'ont pas leur document : St Maurice de Ventalon, St Andéol de Clerguemort et St Frézal de Ventalon (qui perd son POS au 31/12/2015). Toutefois, il est nécessaire de tenir compte des communes de Fraissinet de Lozère et Le Pont de Montvert qui ont fini ou bien avancé leur document et ainsi supporté les coûts d'élaboration. Une réunion entre les différents acteurs est organisée le mercredi 10 juin 2015.

Atelier Relais à St Frézal de Ventalon : Jacques HUGON informe que le Maire de la commune, qui n'a pas pu être présent à cette séance, fait part de son souhait pour une mise en œuvre en 2015 de ce projet. Jean Pierre ALLIER précise que la collectivité est en pleine élaboration du contrat territoriale Lozère 2020. À ce titre, il est souhaitable d'attendre la rencontre du 19 juin prochain.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 22 h 30.